

« Mesdames, Messieurs,

La MCG vous présente ses excuses pour la non-présentation du rapport lors de la séance du 26 novembre 2024, la cause étant due aux problèmes de santé de notre collègue.

Commission des finances élargie du 8 octobre 2024 :

Pour rappel le budget 2020 se voulait un « budget de transition » avec 23,7 nouveaux postes RH, avec un coût de 2,3 millions et une augmentation des charges de 4,8 millions.

Le budget 2021, avec comme particularité la baisse annoncée des recettes fiscales en lien avec RFFA, a tout de même été supérieur de 10% au-dessus des estimations cantonales, mais avec un déficit de 12,7 millions, ce qui est une première pour la commune de Meyrin. Tout cela en grande partie à cause du Covid.

Le budget de 2022 avait pour vocation « la solidarité », directement impacté par la RFFA et la Covid, il a également été annoncé à 6,2 millions avec la réduction de certaines prestations et est également au-dessus des estimations cantonales. La guerre en Ukraine éclata et une année plus tard, c'est un boni de 22 millions et 36 millions de recettes fiscales qui apparaissent, ce qui a permis un autofinancement presque total. Rebelotte pour le budget 2023 qui se voulait également « solidaire » et qui a été impacté par toutes les augmentations connues de ces années-là : électricité +184,25% (marché libre) +22% (marché régulé) ; +30% d'augmentation pour le chauffage, sans compter l'augmentation des taux d'intérêt.

Compte tenu de tout ce qui vient d'être cité, le Conseil administratif a proposé plusieurs solutions tel que le gel des annuités, une hausse du taux de centimes additionnels, mais ces dernières propositions n'ont pas été retenues par le Conseil municipal et celui-ci a voté un déficit de 5,5 millions. Quant au dernier budget 2024 (premier budget positif de la législature actuel), il se voulait le budget de l'espoir avec une reprise et l'acceptation de 15 ETP fixes et plusieurs CDD pour 2,6 millions supplémentaires. La guerre en Ukraine étant toujours d'actualité, elle allait comme l'année précédente être en faveur de l'économie du Canton et de la commune de Meyrin, de par ses entreprises liées au négoce et les profits liés à cette situation mondiale instable.

Tous ces bénéfiques ont permis à la Commune de ne pas emprunter et ont pu autofinancer ses investissements pour 2 années, soit 2024 et 2025 et, selon les résultats, même 2026. Une hausse de 12 millions des charges de péréquation est tout de même à signaler, ce qui n'empêche pas d'être confiant pour que les chiffres des recettes 2024 soient supérieurs à ce qui a été annoncé. Le budget 2025 se veut confiant, d'ailleurs le Conseil administratif a décidé de baisser de 2 centimes le taux de centimes additionnels, preuve de la bonne dynamique de la Commune de Meyrin. Cela engendrera tout de même une baisse fiscale de 4 millions au niveau communal, à laquelle il faut rajouter les 5,2 millions de baisse liés à la baisse d'impôt cantonale, pour un total de 9 millions.

Le CA souhaite une réorganisation de certaines prestations comme le service de la culture, le développement du secteur des affaires économiques et le recensement de

l'organisation des manifestations de Meyrin. Un coup de pouce pour l'alimentation et les ressources humaines est souhaité par le Conseil administratif, ainsi qu'une augmentation des subventions pour certaines associations liées à la petite enfance, la culture et le social. Le CA propose la création des entités suivantes : le service solidarités et cohésion sociale, le service petite enfance et famille, le pôle manifestation ainsi que le pôle durabilité. Toutes ces nouveautés et d'autres réorganisations ont un coût estimé à 2,6 millions supplémentaires pour les ressources humaines sur le budget avec notamment 24,25 ETP. Les indemnités de fin de fonction du CA sont prises en compte dans ce budget. Le résultat estimé est d'environ 1 million en négatif même après la réduction mentionnée précédemment du centime communal et cantonal, mais le Conseil administratif souhaite rester prudent en espérant une année supplémentaire de bonne surprise. En ce qui concerne les investissements, il sera principalement question de Cœur de cité, du développement de Corzon avec ses 180 places de crèches supplémentaires, la rénovation et l'agrandissement de certains bâtiments scolaires et autres, ainsi que le nouvel établissement secondaire II de la Gravière et l'intégration d'équipement communaux. Pour résumer, le budget 2025 se veut celui de la « transmission ».

Commission des finances élargie du 17 octobre 2024 :

Une introduction est faite par la responsable du service des finances et secrétaire générale suppléante, avec notamment les points suivants :

- Les bases légales ;*
- La documentation soumise au vote ;*
- L'obligation d'équilibre que se doit le budget ;*
- Les délibérations soumises au vote ;*
- Le calendrier qui doit être respecté.*

Le plan de investissements 2024-2034 et les coûts d'investissements par année détaillés sont les suivants :

Aménagement du territoire (-6'199'720), Assainissement (-34'470'262), Caillat-Monthoux,(-50'000'000), Centre sportif des Vergers (-33'972'267), Centre sportif Maisonnex (-2'500'000), Champs-Fréchets (-6'800'000), Cimetières (-1'000'000), Cœur de Cité (-109'330'938),

Corzon (-23'770'000), Culture (-3'894'999), Développement Cointrin (-62'702'500), Développement ZI (-1'075'826), Ecoles pour 92'932'495, Écoquartier des Vergers (-61'032'862), Energie (-8'793'253), Gestion déchets (-2'624'000), Gravière (-32'280'000), Immeubles PA/PF (-37'427'003),

Jardin alpin (-1'435'091), Jeunesse & Famille (-2'750'000), Meyrin Village (-40'041'099),

Parcs publics (-5'567'000), Parkings (-710'000), PRU (-151'760), Routes (-36'446'649), Signalétique communale (-770'000), Site de production de repas (-12'000'000),

Site internet (-200'000), Sport pour tous (-1'400'000), Subventions investissements (-13'753'600)

Systèmes information (-3'698'194), Véhicules (-8'617'289) et le Vivarium (-1'370'372)

La deuxième partie de la commission était consacrée aux charges et recettes du plan des investissements et le plan financier.

Commission des finances élargie du 29 octobre 2024 :

Pour cette séance, il sera question des charges d'exploitation et pour ce faire, le Conseil administratif annonce un écart de 11'168'788, soit une hausse de 7% entre le budget 2024 et 2025.

Le détail des écarts par poste ci-dessous :

Charges de personnel (-5'325'120, soit -8%),

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1'402'462, soit -5%),

Amortissements du patrimoine administratif (-752'033, soit -5%),

Charges financières (94'938, soit 9%)

Charges de transfert (-3'689'173, soit -9%), 37 Subventions à redistribuer (pas d'écart).

Les revenus d'exploitation ont quant à eux un écart de +9'286'664, soit une hausse de 6% entre 2024 et 2025, comme suit :

Revenus fiscaux (+7'701'308, soit +6%), 42 Taxes (+698'733, soit environ +6%),

Taxes (+698'733, soit environ +6%)

Revenus divers (+455'924, soit +45'592%), 44 Revenus financiers (+202'980, soit 3%),

Revenus de transfert (+430'699, soit +6%), 47 Subventions à redistribuer (pas d'écart)

Le résultat d'exploitation, soit la différence entre les charges (-160'283'149) et les revenus d'exploitation (+154'053'620), est une perte de -6'229'529. Dans ce projet de budget, les recettes fiscales ne couvrent donc pas l'exploitation.

Le résultat financier, soit la différence entre les charges financières (-915'821) et les revenus financiers (+6'103'925) est un bénéfice de 5'188'104. Le résultat opérationnel, soit la différence entre le résultat d'exploitation (perte de 6'229'529) et le résultat financier (bénéfice de 5'188'104), est une perte de 1'041'425.

En ce qui concerne le Législatif et l'Exécutif, les écarts des charges sont de -446'157 pour 0 de recette.

Vous trouverez un aperçu des points ci-dessous :

Charges de personnel -246'900,

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -178'298,

Charges de transfert -25'300.

Pour la partie « Services Généraux », une charge de -2'020'978 est estimée avec des recettes à hauteur de +278'708. Quelques points en résumé pour cette partie avec les charges suivantes :

Charges de personnel -1'730'399,

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -333'895.

La partie « Services généraux » a quant à elle des charges de -2'020'978, pour des recettes estimées à +2'020'978. Les différentes charges et revenus vous sont détaillés ci-dessous :

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -333'895,

Charges de transfert -63'149, 42 Taxes +359'449, 43 Revenus divers +200'571,

Revenus financiers +21'075.

Place à la « Sécurité Publique » où sont annoncés des écarts de -225'674 de charges et de recettes de +2'385 qui sont répartis comme cela :

Charges de personnel -237'541,

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 32'241,

Amortissements du patrimoine administratif : amortissement commence en 2025 - 16'250,

Charges de transfert : Mise à disposition de personnel pour le salon de l'automobile - 4'124,

Taxes +2'385

Tout ce qui concerne la partie « Questions Juridiques » avec des charges de - 77'541 pour des recettes de -11'836 selon les points suivants :

Charges de personnel -78'425,

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -4'323, 42 Taxes -13'173,

Revenus financiers -4'013, 46 Revenus de transfert +43'350

Le « Service du Feu » a un écart de charges de -392'432 et de recette de -1'231, détaillés comme suit :

Charges de personnel -13'557, 33 Amortissements du patrimoine administratif + 30'128,

Charges de transfert -408'399.

Le secteur « Défense » (protection civile) a quant à lui des charges estimées à -14'152 pour des recettes de +8'892 comprenant les points suivants :

Charges de personnel +2'521, 36 Charges de transfert -2'579, 44 Revenus financiers +6'563.

Pour la partie « Scolarité Obligatoire » une estimation de charge de -736'537 est annoncée avec une recette de +72, qui vous est détaillé ci-dessous :

Charges de personnel -199'394,

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -261'297,

Amortissements du patrimoine administratif -96'352, 36 Charges de transfert -179'494,

Taxes +187'697, 44 Revenus financiers -2'822, 46 Revenus de transfert -184'803.

En ce qui concerne les « Ecole spéciales », les écarts de charges sont de 15'752 (charges de biens et services et autres charges d'exploitation -15'572) avec une recette de +10'336 (Taxes).

Il est annoncé que le domaine « Autres Système Educatifs » aura un écart de charge de -15'069 pour une recette de 0.

L'« Héritage culturel » a pour sa part des écarts de charges de -181'517 pour des recettes estimées à -2'018 qui vous sont détaillés comme cela :

Charges de personnel -107'828,

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -37'094,

Amortissements du patrimoine administratif -9'256,

36 Charges de transfert -35'522.

Commission des finances élargie du 31 octobre 2024 :

Les derniers points vous sont résumés ci-dessous avec les chiffres des charges et recettes :

« Culture, Autres » : il est budgété un écart de charges de -789'742 avec des écarts de recettes de +84'559

« Médias » a un écart de charge de +145'643 pour des recettes de -206'000

« Sport et loisirs » : il est annoncé un écart de charges de - 1'118'141 avec une recette de +310'509

« Soins Ambulatoires » : sont prévu des écarts des charges de +121'968

« Vieillesse et survivants » : les écarts de charges sont estimées à -44'885

« Famille et jeunesse » : les écarts de charges sont de 854'421 et de recettes +11'717

« Chômage » a un écart charge prévue de -68'880 pour une recette de 53'361

« Aide sociale et domaine de l'asile » : avec un écart de charges prévu de -353'703 et une recette de -16'736

« Prévoyance sociale » a quant à elle un écart de charges estimé à -74'062

« Circulation routière » : les écarts de charges s'élèvent à -122'823 pour des recettes de 117'874

« Transports publics » ont un écart de recette s'élevant à +11'200

« Approvisionnement en eau » est budgété avec un écart de charges de -18'598

« Traitement des eaux usées » a quant à elle un écart de charges de -21'028 et une recette de -122'906

« Approvisionnement en eau » est budgété avec un écart de charge de -18'598

« Traitement des eaux usées » a quant à elle un écart de charge de -21'028 et un écart de recette de -122'906

« Gestion des déchets » : des écarts de charges de -75'317 pour des écarts de recettes de -74'749 estimées

« Lutte contre la pollution de l'environnement » avec un écart de charge de -78'006 et recette de +2'446

« Protection de l'environnement, autres » : une estimation d'écart de charges de -356'588 est prévue

« Aménagement du territoire » a un écart de charge prévu de +99'237

« Industrie, artisan et commerce » : les écarts de charges s'élèvent à -246'855 et les écarts de recettes à -25'000

« Combustibles et énergies » avec un écart de recette de +198'274

« Impôts » pour un écart de charges de -292'869 et un écart de recettes +8'627'837

« Conventions fiscales » pour un écart de charges de -1'628'146

« Péréquation financière et compensation des charges » : les écarts de charges s'élèvent à -821'715

« Administration de la fortune et de la dette » : des écarts de charges de 28'233 et de recettes de +126'563

Commission des finances du 31 octobre 2024

Au cours de cette séance, en seconde partie de soirée, la **délibération n° 2024-22a** relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'175'885 pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2025 du patrimoine administratif et financier a été préavisée favorablement par la commission par **12 oui (3 PS, 3 Ve, 2 DC-VL, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG)**, soit à l'unanimité.

Commission des finances du 5 novembre 2024

Au cours de cette séance, les postes RH demandés par le Conseil administratif ont été présentés aux commissaires.

Commission du 12 novembre 2024

Au cours de cette séance, les commissaires ont pu poser toutes leurs questions sur le PB2025 et le Conseil administratif a présenté les modifications intervenues depuis le dépôt du PB2025 au début du processus.

Commission des finances du 19 novembre 2024

Lors de cette séance de présentation des amendements, seul le parti PLR a fait un dépôt de 26 amendements, lesquels sont les suivants :

Amendement n° 1 (PLR) : Poste de chargé-e événementiel en CDI au secrétariat général, service communication et affaires économiques – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 114'251)

Amendement n° 2 (PLR) : Poste de coordinateur-trice logistique en CDI au secrétariat général, service communication et affaires économiques – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 160'943)

Amendement n° 3 (PLR) : Poste d'assistant-e de direction communication en CDI au secrétariat général, service communication et affaires économiques – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 107'134)

Amendement n° 4 (PLR) : Complément de poste coordinateur-trice de projet en CDI au secrétariat général, service communication et affaires économiques – Retrait du complément (réduction de charges de CHF 88'906)

Amendement n° 5 (PLR) : Postes d'assistant-e-s personnel-le-s – contrats de droit privé en CDI au secrétariat général – Augmentation du taux d'occupation de 1.2 ETP (3 postes à 0.4 ETP) à 2.4 ETP (3 postes à 0.8 ETP) (augmentation de charges de CHF 53'254). Le PLR juge que le taux proposé est largement insuffisant.

Amendement n° 6 (PLR) : Poste de gestionnaire administratif-ve en CDI au secrétariat général – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 80'742)

Amendement n° 7 (PLR) : Poste de chargé-e de missions en durabilité en CDI au secrétariat général – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 107'945)

Amendement n° 8 (PLR) : Poste de responsable de projets en durabilité en CDI au secrétariat général – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 125'807)

Amendement n° 9 (PLR) : Poste de responsable des applications digitales et de la continuité en CDI au service des systèmes d'information – Transformation du poste en CDD ou externalisation

Amendement n° 10 (PLR) : Poste d'agent-e de police municipale en CDI au service de la sécurité municipale – Augmentation du taux d'occupation de 1 ETP à 2 ETP (augmentation de charges de CHF 114'851)

Amendement n° 11 (PLR) : Poste d'assistant-e en CDI au service de la sécurité municipale – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 54'723)

Amendement n° 12 (PLR) : Poste de responsable de projets en CDI au service de la petite enfance – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 62'903)

Amendement n° 13 (PLR) : Poste d'adjoint-e administratif-ve en CDI au service de la petite enfance – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 111'830)

Amendement n° 14 (PLR) : Poste de responsable de la formation en CDI au service des ressources humaines (demande à 60% couverte par disponibles sur différents postes) – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 52'329)

Amendement n° 15 (PLR) : Poste de nettoyeur-euse en CDI au service des sports – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 46'405)

Amendement n° 16 (PLR) : Poste de concierge titulaire pour les EVEs en CDI au service gérance et entretien des bâtiments – Réduction du taux d'occupation de 1 ETP à 0.5 ETP (réduction de charges de CHF 32'140)

Amendement n° 17 (PLR) : Poste de nettoyeur-euse école de Cointrin en CDI au service gérance et entretien des bâtiments – Retrait du poste « pour le moment » (réduction de charges de CHF 35'949)

Amendement n° 18 (PLR) : Complément de poste de nettoyeur-euse école de Meyrin-Village en CDI au service gérance et entretien des bâtiments – Retrait du complément (réduction de charges de CHF 22'708)

Amendement n° 19 (PLR) : Complément de poste d'assistant-e de direction en CDI au service de l'environnement – Retrait du complément (réduction de charges de CHF 37'629)

Amendement n° 20 (PLR) : Poste d'employé-e communal-e qualifié-e recycleur en CDI au service de l'environnement – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 107'852). M. Wrzosowski précise que le PLR expliquera en plénière les raisons de cette demande de suppression.

Amendement n° 21 (PLR) : Transformation d'un poste d'aide-paysagiste qualifié en responsable de l'entretien des terrains de sport en CDI au service de l'environnement – Retrait de la transformation (réduction de charges de CHF 18'549)

Amendement n° 22 (PLR) : Poste de cuisinier-ère Meyrin-les-Bains en CDI au service développement social et emploi – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 21'865)

Amendement n° 23 (PLR) : Poste de nettoyeur-euse (internalisation) en CDI au service de la culture – Retrait de ce poste (réduction de charges de CHF 77'861)

Amendement n° 24 (PLR) : Poste de responsable arts vivants en CDI au service de la culture (demande à 80% couverte par disponibles sur différents postes) – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 42'323)

Amendement n° 25 (PLR) : Poste de coordinateur-trice technique polyvalent en CDI au service de la culture – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 106'455)

Amendement n° 26 (PLR) : Poste de cuisinier - pâtissier en CDI au service de la culture – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 90'584)

L'examen du budget étant terminée, la commission préavisé les délibérations suivantes :

- **Délibération n° 2024-20a** relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

La délibération est préavisée favorablement par 8 OUI (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL) et 4 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

- **Délibération n° 2024-21a** relative aux indemnités allouées en 2025 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

La délibération est préavisée favorablement par 8 OUI (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL) et 4 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

- **Délibération n° 2024-23a** relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'749'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

La délibération est préavisée favorablement par 8 OUI (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL) et 4 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG). »

Alban Osmani